



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-141

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

Zones bleues parking du cabinet médical

rue du Docteur Bailliet

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le stationnement de la patientèle de la maison médicale

ARRETE

Article 1^{er}: A partir du 22 avril 2024, 4 emplacements de stationnement seront mis en stationnement limité sur le parking de la maison médicale du Marais rue du Docteur Bailliet.

Le stationnement ne pourra excéder 1 heure

Article 2 : La réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise Miditraçage.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **17 AVR. 2024**

Le Maire,


David THELLIER



Publié le **17 AVR. 2024**